



Contribution du loisir culturel et de la pratique amateur au développement d'une culture active et accessible : enjeux et défis

Atelier présenté dans le cadre du projet
Le loisir : culture active pour tous!

À l'occasion du 10^e CONGRÈS MONDIAL DU LOISIR 2008

Claudette Bolduc
Nicolas Cliche

09 octobre 2008
Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| La présentation du projet | 3 |
| La réalisation du projet | 3 |
| Le premier produit livrable : bilan de la situation actuelle | 4 |
| Quelques observations préliminaires de la situation actuelle | 5 |
| Le concept de la culture..... | 5 |
| Le concept du loisir | 6 |
| La reconnaissance du loisir et de la culture..... | 8 |
| Autres observations ou constats de la situation actuelle | 10 |
| Les choix du groupe de travail | 10 |
| Les prochaines étapes de réalisation du projet..... | 11 |
| Les réflexions du groupe de travail | 11 |

La présentation du projet

La communauté associative du loisir a la prétention mais surtout la certitude qu'elle contribue depuis des décennies au développement d'une culture active et accessible. Cette communauté agit non seulement au sens d'un accès accru à la culture mais tout particulièrement dans celui de son appropriation autant individuelle que collective, tout en intégrant les options d'espace démographique, de prise en charge, de qualité de vie et de l'offre.

Comme toute entreprise citoyenne responsable, le Conseil québécois du loisir, et ce, dans le respect de la mission que lui confie ses membres et que lui reconnaissent l'État, ses partenaires et les intervenants du loisir, a mandaté un groupe de travail pour la production d'un :

- Projet de planification stratégique de développement et de positionnement de la communauté associative dans une perspective de développement des pratiques amateurs et de contribution au développement d'une culture active et accessible.
- Projet d'un plan d'action triennal dans le domaine cité précédemment.

La réalisation du projet

Au départ du projet, il a été convenu avec le Conseil québécois du loisir de lui livrer les produits suivants :

1. Bilan de la situation actuelle
2. Vision stratégique
3. Priorités de développement
4. Stratégie de développement et de positionnement
5. Plan d'action triennal

Chacun de ces produits livrables sera validé par deux groupes formés d'intervenants en loisir, de personnes-ressources et de partenaires.

De l'avis du groupe de travail, les six conditions de succès d'une planification stratégique de développement et de positionnement sont :

1. L'enthousiasme de celui qui le dirige
2. Le réalisme
3. L'implication du personnel, des bénévoles et des membres
4. Les résultats recherchés mesurables
5. Sa reconnaissance
6. Son suivi

De plus, la situation future souhaitée par la communauté associative doit être une représentation réaliste, crédible et mobilisatrice de ce qu'elle veut qu'il soit dans le futur.

Le premier produit livrable : bilan de la situation actuelle

En octobre 2008, le groupe de travail est à l'étape de l'élaboration d'un portrait le plus juste ou le plus fidèle possible de la situation. Afin que la communauté associative du loisir puisse préciser le futur souhaité de sa contribution à une culture active et accessible, il lui faut connaître et partager sa lecture de la situation actuelle. Ainsi, il lui faut accueillir les différents points de vue de ses collaborateurs, de ses partenaires et des citoyens qu'il représente et qu'il défend dans leur droit au temps libre et aux loisirs, et ce, dans leur accès à une pratique active du loisir de qualité.

Afin de produire un bilan qui sera validé, bonifié et enrichi par les principaux acteurs en loisir, le groupe de travail met à profit, entre autre, les forces d'une équipe intergénérationnelle, ses compétences, ses expériences, ses connaissances, ses espoirs, ses rêves et sa croyance profonde que le loisir et sa communauté associative sont des incontournables au développement des communautés et au développement culturel.

Concrètement, le groupe de travail a fait la lecture des écrits qui lui étaient accessibles sur support papier et support électronique. Il est toujours à la recherche de tout écrit qui traite de la pratique amateur dans sa contribution à la culture, sa reconnaissance au développement culturel. Pour lui, le

congrès mondial du loisir 2008 est, entre autre, un moment fort pour l'enrichissement de ses travaux.

Quelques observations préliminaires de la situation actuelle

Le concept de la culture

Les lectures faites à ce jour ne permettent pas au groupe de travail de se référer à un concept de la culture qui fait consensus. Voici quelques-uns de ces concepts :

Monsieur Michel Bellefleur a écrit dans son livre :

Au niveau le plus radical, la culture regroupe tout l'ensemble des processus de création de l'homme par l'homme.
(Le loisir contemporain, 2002)

Monsieur Roland Arpin a écrit dans son document :

La culture a son côté tyrannique dans la mesure où elle repousse sans cesse nos limites. Si elle est indéfinissable, c'est justement parce qu'elle n'a pas de limite, qu'elle englobe tout ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation, mélange de connaissances acquises, de situations vécues ou observées, d'émotion et d'ouverture à tout ce qui intéresse l'homme.
(Monde de la culture, 2001)

La commission scolaire du Chemin du Roy a écrit dans sa politique :

Dans une perspective d'éducation, le concept de la culture englobe les manifestations de l'activité humaine d'hier à aujourd'hui : les techniques, les façons de faire, les façons de reconnaître et d'estimer le beau.
(Politique culturelle, 2005)

Dans le rapport mondial sur la Culture, il est écrit :

Nous devons regarder la culture comme un processus et non comme un produit.

(Rapport mondial sur la Culture, 2000)

De plus, monsieur Gérard Bouchard et monsieur Alain Roy (auteurs de « La culture québécoise est-elle en crise ») ont invités des dizaines d'intellectuels à se prononcer sur la question sans définir « le concept de la culture ». L'un des résultats : aucun consensus sur la définition du « concept de la culture ».

Le concept du loisir

Tout comme le concept de la culture, le concept du loisir utilisé ou retenu pour des lectures de situation, des études, des statistiques ou autres diffère souvent d'un auteur à l'autre, d'un acteur à l'autre, d'un milieu à l'autre et d'une structure décisionnelle à l'autre. La situation se complexifie quand on réfère au concept du loisir culturel. Ne citons que quelques concepts :

Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine écrit :

Le loisir culturel est un ensemble d'activités qui contribuent au développement personnel et collectif. Celles-ci relèvent essentiellement du domaine des arts et des lettres. Les activités culturelles qui se classent dans le domaine du loisir s'avèrent celles que des individus pratiquent à titre d'amateur c'est-à-dire sans en tirer un revenu; ces activités sont exécutées pendant leur temps libre. Bien que le critère de revenu ne soit pas absolu, c'est lui et non pas la qualité de l'œuvre qui permet de qualifier une activité de professionnel (travail) ou d'amateur (loisir).

(Site Internet, www.mcccf.gouv.qc.ca, 2008)

L'Association québécoise du loisir municipal écrit :

Le loisir culturel est toute forme de loisir mettant en valeur le développement de la créativité ou de la diffusion, dans les domaines des arts, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des oeuvres qui en découlent. Note : ces oeuvres peuvent être réalisées sur base amateur ou professionnelle, à titre de spectacle ouvert au public.

(Site Internet, www.loisirmunicipal.qc.ca, 2008)

L'Unité régionale de loisir et de sport de l'Estrie a écrit :

Le loisir culturel, dans lequel est inclus le loisir socioculturel, s'inscrit dans la notion de loisir et s'incarne par la pratique d'activités artistiques, scientifiques et récréatives à des fins de détente, d'expression, d'éducation personnelle et de développement de soi. Le loisir culturel se définit sous deux angles, soit la pratique « expressive » et la pratique « impressive ».

(Plan de développement du loisir culturel, 2002)

La Ville de Montréal a écrit :

Le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont, entres autres, des outils d'initiation aux arts et à la culture. Ils constituent des moyens pour démocratiser la culture, tout en étant un facteur d'intégration et de cohésion sociales souvent sous estimé. Le loisir culturel correspond à une pratique choisie par plaisir qui favorise le développement personnel, la formation et la créativité. Il regroupe plusieurs champs d'activités, notamment le loisir scientifique, les activités liées au patrimoine culturel et immatériel et celles reliées à la pratique artistique amateur. De manière plus spécifique, la pratique artistique amateur se caractérise par la participation active et concrète des citoyens à un processus de création dans différentes disciplines artistiques, qu'il s'agisse de théâtre, de danse, de musique, d'arts visuels, d'arts médiatiques ou de création littéraire.

(Montréal, métropole culturelle, politique de développement culturel de la ville de Montréal 2005-2015, 2005)

La Ville de Sherbrooke a écrit :

(...) le loisir culturel (...) une pratique amateur visant l'initiation (...) à un art, à une science ou à une activité socioculturelle (pratique expressive), et d'autre part, la participation comme lecteur, auditeur, spectateur ou contemplateur d'une oeuvre ou d'une réalisation culturelle de toute nature (pratique impressive).

(Politique culturelle, 2003)

Monsieur Michel Bellefleur a écrit :

Deux types de loisir culturel sont pratiqués par les individus : le loisir expressif où les gens sont actifs et s'adonnent à une

pratique courante et le loisir impressif, c'est-à-dire celui que l'individu pratique en assistant à des spectacles, à des représentations, à des contemplations d'objets dans les musées ou dans des galeries d'art. Lorsque l'individu pratique un loisir culturel expressif, il est lui-même acteur de l'activité. Il fait de la peinture, de la danse, etc.... Lorsque l'individu pratique un loisir culturel impressif, il n'est pas acteur mais réacteur ou proacteur allant chercher quelque chose qui le nourrit ou l'alimente culturellement.
(Le loisir contemporain, 2002)

La reconnaissance du loisir et de la culture

Le philosophe italien **Antonio Giansci** guide les lectures du groupe de travail dans ce domaine et sa persévérance dans le dossier. Ainsi, il a opté de mettre en pratique la pensée suivante de monsieur Giansci : « Il faut lier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté. »

Mais qu'en est-il de cette reconnaissance, de la pratique amateur, du loisir culturel pour sa contribution à une culture active?

Au colloque Recherche Culture et Communications (1999), il est précisé :

Au Québec, comme dans la majorité des sociétés dites avancées, le loisir est un haut lieu et un temps fort de la culture vécue tant en terme de pratiques novatrices ou créatrices, que de simple consommation.

Sa présence dans les droits du citoyen reconnue depuis un demi-siècle, sa réalité dans les us et coutumes, les modes et styles de vie, de même que sa prise en charge tant par des institutions publiques que par des organisations de la société civile, en ont fait un vecteur clé de la démocratie culturelle (...).

Monsieur Ricardo Petrella au Forum sur l'enjeu de la démocratisation culturelle(1999) partageait son opinion et ses convictions :

Si l'on admet que le citoyen est un sujet de culture, la démocratisation de la culture doit viser la démocratie culturelle (...). L'on est en droit de trouver limitatives des politiques culturelles visant essentiellement à favoriser l'accès du peuple à l'autre culture.

Sur le site Internet du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine(2008), on peut lire :

Convaincu qu'ils favorisent l'expression créatrice et l'affirmation de l'identité culturelle du citoyen, le Ministère reconnaît, d'une part, le loisir comme étant une dimension essentielle de la culture et, d'autre part, la pratique amateur comme étant une composante majeure de la vie culturelle du Québec.

Le Conseil de la Famille et de l'Enfance à l'intérieur de son avis affirme que :

(...) le temps de loisir familial est loin d'être un luxe pour les collectivités et pour l'État. Il existe d'excellentes raisons de le voir un besoin essentiel des familles et de considérer l'accès de ces dernières aux équipements et aux activités de loisir public comme une question de choix social.

(Créer des environnements propices avec les familles, 2006)

L'Observatoire québécois du loisir précise dans son bulletin, numéro 17, 2005 que :

L'agenda politique municipal en loisir s'inscrit dans un contexte politique propre à chaque milieu et varie selon plusieurs caractéristiques, notamment le leadership des acteurs, la taille de la population, la santé du bénévolat et le mode d'intervention prôné.

(L'agenda politique en loisir - De quoi parle-t-on dans nos conseils municipaux?, volume 2, no 17, 2005)

La communauté associative précisait dans son document « Pour une référence véritable du loisir » que :

Le loisir culturel est (...) un temps fort de la vie culturelle, un lieu où s'élabore la culture populaire, un lieu d'identité culturelle, individuelle et collective

(Pour une référence véritable du loisir, 1981)

En 2002, monsieur Rosaire Garon alors chercheur au Ministère de la Culture et des Communications avançait que :

La pratique en amateur a une incidence sur les autres formes de pratiques culturelles telles que les sorties au cinéma et au spectacle et la fréquentation des établissements culturelles. Les amateurs démontrent un plus grand intérêt à l'égard de la vie culturelle : ils disposent d'un univers culturel plus dense et diversifié et ils s'engagent aussi socialement dans des activités communautaires et l'action bénévole.

Autres observations ou constats de la situation actuelle

Le temps qui est alloué au groupe de travail pour l'atelier ne lui permet pas de partager le fruit de ses lectures portant entre autres sur :

- la démocratisation de la culture;
- la démocratie culturelle;
- le bénévole et le bénévolat;
- l'action bénévole;
- la pratique amateur;
- la pratique culturelle;
- les communautés associatives;
- l'économie sociale;
- l'action communautaire et l'action communautaire autonome;
- la diversité culturelle;
- le milieu scolaire, collégial et universitaire;
- le milieu municipal et régional;
- l'État québécois;
- l'État canadien;
- le monde international;

et sans oublier le plus important : le pratiquant, le citoyen et les entreprises citoyennes.

Les choix du groupe de travail

Pour le concept de la « culture » :

Pour le moment, le concept du groupe de travail rejoint celui de monsieur Roland Arpin soit :

La culture a son côté tyrannique dans la mesure où elle repousse sans cesse nos limites. Si elle est indéfinissable, c'est justement parce qu'elle n'a pas de limite, qu'elle englobe tout ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation, mélange de connaissances acquises, de situations vécues ou observées, d'émotion et d'ouverture à tout ce qui intéresse l'homme.

Pour le concept du « loisir culturel » :

Pour les fins du projet confié par le Conseil québécois du loisir au groupe de travail, le concept retenu est la pratique expressive ou la pratique amateur c'est-à-dire le loisir où les gens sont actifs et sont eux-mêmes acteurs de l'activité. D'autres gens pratiquent en assistant, par exemple, à des spectacles, à des représentations ou à des contemplations d'objets, on parle alors de loisir impressif. Il est reconnu que ces deux types de loisir représentent deux dimensions complémentaires d'un mode de vie qui est centré sur une espèce d'évolution culturelle que le loisir permet ou rend possible.

Les champs d'activité du loisir retenus sont aussi illimités que la définition de la culture retenue.

Les prochaines étapes de réalisation du projet

1. Qualifier la lecture de la situation et partager celle-ci avec les intervenants du loisir, les personnes-ressources et les partenaires.
2. Proposer une vision stratégique, des priorités de développement, une stratégie de développement et de positionnement, et un plan d'action triennal.

Les réflexions du groupe de travail

Faut-il avoir une foi aveugle ou une candeur professionnelle pour investir temps de travail et temps de loisir au dossier « Loisir et Culture »? Rien de tout cela ne motive le groupe de travail. Et pourtant le passé voire même le

présent pourrait justifier d'investir dans des secteurs de la société qualifiés plus « tendances » ou plus « importants ».

La conviction profonde :

Les citoyens qui pratiquent à titre d'amateur une activité et les communautés associatives du loisir (entreprises citoyennes) sont que l'on ne veuille ou pas des incontournables au développement culturel.

Mais que faire, quand les milieux décisionnels excluent volontairement ou involontairement de leurs discours et de leurs actions, le citoyen : sujet de la culture ?

Le groupe de travail partage la pensée de Monsieur Ricardo Petrella :

Nous considérons limitatives les politiques culturelles qui visent essentiellement à favoriser l'accès du peuple à l'autre culture.

Alors faut-il : Une politique québécoise en loisir? Le groupe de travail croit que oui! Une politique culturelle renouvelé? Le groupe de travail croit que oui! Reprogrammer la pensée et l'action? Le groupe de travail croit que oui! Revoir nos organigrammes établis dans les structures décisionnels? Le groupe de travail croit que oui! Le citoyen devient alors l'autorité et les autres le supportent, le conseillent et l'accompagnent...on est en droit de l'exiger!